PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-225 en date du 10 novembre 2021, l'enquête publique ouverte dans la commune de Champigny-en-Rochereau sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SAS SERGIES, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « ROCHEREAU III » composé de 4 éoliennes et de 1 poste de livraison sur la commune de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et prescrite par arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-181 en date du 10 septembre 2021 est prolongée pour une durée de 7 jours, sout jusqu'au 27 novembre 2021 (12h00).

Cette prolongation sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de cette enquête, soit le samedi 20 novembre 2021, par publication dans deux journaux locaux, par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé en usage à la mairie de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU.

Pendant la durée de prolongation de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, restera déposé à la mairie de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- les lundis et vendredis de 8h15 à 12h15 et de 14h00 à 18h00

- les mardis, mercredis et jeudis de 8h15 à 12h15

- le samedi de 9h00 à 12h00

Monsieur Jean-Paul BARBOT, retraité d'une entreprise industrielle, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 30 juillet 2021, assurera une permanence complémentaire à la mairie de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU le :

- Samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU - 3 place de la mairie - 86170 CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU, siège de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-2622@registre-dematerialise.fr**

ou

- **être déposées en se connectant sur le lien suivant: https://www.registre-dematerialise.fr/2622**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (http://www.vienne.gouv.fr - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS SERGIES - 78 avenue Jacques Coeur - 86 000 POITIERS Cedex 9
M. Maxime MARTIN - 05 49 60 54 64 - maxime.martin@sergies.fr